

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 29 mai 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 29 mai 2018, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté trois projets de loi du pays ; arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 34 arrêtés et examiné 29 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11 janvier 2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie. Il propose d'inclure le complément retraite de solidarité (CRS) dans le calcul de la cotisation maladie des retraités afin d'harmoniser le traitement des bénéficiaires.

2. Projets de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif au régime douanier de l'admission temporaire. Ce texte vise à adapter le dispositif à la réalité des échanges commerciaux en Nouvelle-Calédonie et à s'aligner sur les règles de la taxe générale sur la consommation (TGC), dans l'objectif d'une entrée en vigueur de la taxe en 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif au régime douanier du perfectionnement passif et du système des échanges standard. Ce texte relatif à l'exportation temporaire de marchandises hors du territoire douanier de Nouvelle-Calédonie (réparation) vise à simplifier les démarches douanières des industries calédoniennes et à s'aligner sur les règles de la TGC, dans l'objectif d'une entrée en vigueur de la taxe en 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays modifiant les dispositions du chapitre II du titre IV du livre IV du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie relatives aux définitions de seuil de revente à perte, du coût de revient licite et du prix d'achat net.

3. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à un avenant au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2021. Cet avenant prévoit d'inscrire au contrat État/Nouvelle-Calédonie, la construction du laboratoire de haute sécurité biologique (P3) qui était déjà inscrite au contrat État-inter collectivités 2011-2016, mais n'avait pu être réalisée dans les échéances du contrat ; et de procéder à un redéploiement des crédits, sans dépasser la part contractualisée de l'État. Le coût du P3 s'élève à 173 millions de F, dont 87 millions de F de l'État et 86 millions de F de la Nouvelle-Calédonie. L'avenant prévoit de prélever cette contribution de l'État au P3, sur l'opération de mise à deux fois deux voies de la RT1 entre Païta et La Tontouta (1,9 milliard de F au total) ; la Nouvelle-Calédonie apportera le différentiel et verra ainsi sa part atteindre 1,4 milliard au lieu d'1,3 milliard.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à l'indexation du complément retraite de solidarité de la Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Complément retraite de solidarité ».

4. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 2 affaires).

5. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais d'hébergement et de restauration (390 000 F) de deux formateurs de l'école d'application de la sécurité civile qui ont dispensé une formation de « formateur incendie » à l'intention de l'équipe pédagogique de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Social de l'Habitat (FSH) au bénéfice des avantages fiscaux prévus à l'article Lp. 284 du code des impôts, pour la réalisation de l'opération immobilière « Les villas d'Eli », à Ondémia-Tiaré, commune de Païta (construction de 8 logements de type F4, en accession). En raison du caractère social d'une opération immobilière, son opérateur ou une structure juridique intervenant dans le cadre du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer peuvent obtenir un agrément ouvrant droit à des avantages fiscaux : exonérations de droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire, de taxe générale sur la consommation pour les acquisitions foncières, de taxe de solidarité sur les services, etc. Ces exonérations sont applicables à proportion de la quote-part des logements sociaux dans l'ensemble du programme immobilier concerné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le FSH au bénéfice des avantages fiscaux prévus aux articles Lp. 284 à Lp. 286 du code des impôts, pour la réalisation de l'opération immobilière « Attalea », au lotissement Palmiers 3, commune de Dumbéa (construction de 63 logements de types F2 à F6, dont 32 locatifs aidés et 31 locatifs de transition).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Social de l'Habitat (FSH) au bénéfice des avantages fiscaux prévus à l'article Lp. 284 du code des impôts, pour la réalisation de l'opération immobilière « Négandi », à Plum, commune du Mont-Dore (acquisition, par voie d'échange, d'un terrain sur lequel sera prochainement réalisée une opération immobilière à caractère social.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné quitus de sa gestion pour l'année 2017 à M. Pierre Emery, gestionnaire du service de la régie locale des tabacs. Le rapport de l'activité de la régie montre une consommation de tabac en baisse de - 4 % (- 6 % en 2016) et une progression des ventes de tabac à rouler.

> Voir communiqué détaillé « La consommation de tabac en baisse ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé de la SARL MARY D ENTREPRISES au bénéfice des avantages fiscaux prévus aux articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts, pour l'acquisition d'un navire de renouvellement. Cet agrément est accordé en raison de l'intérêt économique du projet, du secteur d'activité qu'il concerne (animation touristique) et de sa cohérence avec la stratégie de développement touristique des services et des loisirs de la Nouvelle-Calédonie adoptée en décembre 2016. Il permettra à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt, en contrepartie duquel elle s'engage à maintenir ses 40 emplois à temps plein existants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention d' 1,8 million de F dans le cadre de l'opération CASTOR 2018 pour la rénovation d'une école et d'un dispensaire sur l'île de Vao, à Mallicolo au Vanuatu. Chaque année, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'ambassade de France au Vanuatu accompagnent les opérations Castor menées par les forces armées de la Nouvelle-Calédonie. Elles permettent de rénover des bâtiments publics dans des régions isolées du Vanuatu, et plus particulièrement des écoles francophones et des dispensaires. Cette opération s'inscrit dans le secteur du développement prioritaire du gouvernement du Vanuatu (éducation et santé). Elle vise à la promotion de la francophonie et associe des acteurs calédoniens qui fournissent l'ensemble du matériel nécessaire aux travaux. La subvention accordée complète les 4,7 millions de F déjà accordés à cette opération dans le cadre de la convention de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une convention de transfert de gestion du pôle sanitaire du Nord. Cet ensemble hospitalier d'une surface de plus de 8 000 m² pour un coût d'environ 6,7 milliards de F, regroupe plusieurs activités assurées par différents acteurs : médecine, chirurgie, obstétrique, urgences en activité interne ou externe, activité médico-sociale, spécialisée et de prévention. Conformément à la convention relative au financement et au suivi des études et travaux de cet établissement, le Centre Hospitalier du Nord en devient le gestionnaire.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Josime Tsirione au poste de chef du service de la gestion statutaire des fonctionnaires de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au 2^e grade de 13 techniciens adjoints des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 5 juillet et les épreuves écrites auront lieu à compter du 6 août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au 3^e grade de 20 techniciens des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La

clôture des inscriptions est fixée au 5 juillet et les épreuves écrites auront lieu à compter du 6 août 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au 2e grade de 4 ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 12 juillet et les épreuves écrites auront lieu à compter du 11 août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au 3e grade de 4 ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 12 juillet et les épreuves écrites auront lieu à compter du 11 août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de 13 ingénieurs 1er grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 12 juillet et les épreuves écrites auront lieu à compter du 11 août 2018.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,5 million de F de subventions, au titre de l'exercice 2018, à diverses associations menant des actions pédagogiques, culturelles et éducatives en faveur des élèves : l'Office central de la coopération à l'école, l'association Vocabulivre, l'association de parents d'élèves de Kaala Gomen et l'association Communication, culture et dynamisation.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Jennifer Vassilev au poste d'adjoint au chef du service administratif et financier de la direction des Technologies et des services de l'information (DTSI).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société SWISS RE INTERNATIONAL SE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais (1,6 million de F) de MM. Philippe Calmette et Jean-Louis Rey de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans le cadre de leur mission d'audit en Nouvelle-Calédonie pour l'évaluation de la gestion et de la gouvernance des régimes sociaux. Cette mission s'est déroulée du 17 février au 1^{er} mars, puis du 28 avril au 16 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention entre le gouvernement, la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (Cafat) et l'agence sanitaire et sociale (ASS-NC).

> Voir communiqué détaillé « Convention Cafat ».

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-1931/GNC du 13 septembre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2016 à 2030. Les objectifs de développement de la filière photovoltaïque ont été réévalués à la hausse, les critères fixés par la PPI ayant été atteints dès le 1^{er} trimestre 2018, soit deux ans plus tôt que les prévisions d'origine, et ce notamment grâce à la baisse continue des prix dans ce secteur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2012-1283/GNC du 5 juin 2012 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'énergie électrique. Concrètement, les règles de développement des centrales photovoltaïques de 1^{ère} catégorie (puissance supérieure à 250 kW) situées sur la Grande-Terre sont revues au début de chaque période d'instruction, dans le but de ne pas bloquer le développement de la filière et de pouvoir autoriser des projets en attendant la future programmation pluriannuelle des investissements.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur des bâtiments d'entreprises ou de collectivités utilisant l'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance installée inférieure ou égale à 250 kWc.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la structure de prix du gazole.

> Voir communiqué détaillé « Structure du prix du gazole ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès :
 - projet de loi du pays relative à la lutte contre l'alcoolisme ;
 - projet de loi du pays relative au régime douanier de l'admission temporaire ;
 - projet de loi du pays relative au régime du perfectionnement passif et du système des échanges standard du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie ;
 - projet de loi du pays modifiant les dispositions du chapitre II du titre IV du livre IV du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, relatives aux définitions de seuil de revente à perte, du coût de revient licite et du prix d'achat net,
 - projet de délibération portant création de l'agence rurale.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la dotation globale de financement allouée au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret pour l'exercice 2018 à 21,8 milliards de F. Le taux directeur 2018 du CHT est bloqué à 0 %, compte tenu des moyens accordés en 2016 et 2017 pour garantir l'ouverture du Médipôle de Koutio. La participation à cette dotation supportée par chacun des organismes de protection sociale concernés a également été fixée. La contribution globale des provinces passera de 20 % à 8 % pour l'année 2018 ; la différence sera à la charge de l'ASS-NC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la dotation globale de financement allouée au centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour l'exercice 2018 à 4 milliards de F. Le taux directeur 2018 du CHS est de + 1,72 %, résultant d'un taux de reconduction fixé à + 0,8 % et d'un taux de mesures nouvelles de + 0,92 %. La participation à cette dotation supportée par chacun des organismes de protection sociale concernés a également été fixée. La contribution globale des provinces passera de 20 % à 8 % pour l'année 2018 ; la différence sera à la charge de l'ASS-NC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la dotation globale de financement allouée au centre hospitalier du Nord (CHN) pour l'exercice 2018 à 2,7 milliards de F. Le taux directeur 2018 du CHN est de + 36,38 %, résultant d'un taux de reconduction fixé à + 0,8 % et d'un taux de mesures nouvelles de + 35,6 % liées à la mise en fonctionnement du pôle sanitaire de Koné. La participation à cette dotation supportée par chacun des organismes de protection sociale concernés a également été fixée. La contribution globale des provinces passera de 20 % à 8 % pour l'année 2018 ; la différence sera à la charge de l'ASS-NC.
- Le gouvernement a fixé, pour l'exercice 2018, les tarifs et la tarification des prestations fournies par le CHT Gaston-Bourret, le CHS Albert-Bousquet, le centre hospitalier du Nord (trois arrêtés).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du conseil d'administration de l'institut des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Le mandat des membres ainsi désignés expirera de plein droit à compter de la date de renouvellement des assemblées de province en 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des médicaments remboursables afin de l'actualiser à la liste métropolitaine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'entreprise de transports sanitaires terrestres Ambulances Kae située à Koumac.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'entreprise de transports sanitaires terrestres Kouaoua Ambulances, située au village SLN de Kouaoua.

* *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et deux avis favorables sur une demande de cartes de résident permanent. Il a émis 18 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.